PÊCHE DISTRICT





Toute personne, âgée de 16 à 64 ans, qui pêche dans les eaux du District de Columbia, y compris sur le rivage de Virginie ou sur les terres du Parc national, doit posséder un permis de pêche du DC valide.

FAITS EN BREF

How much does it cost?

- DC Resident (annual): \$10.00
- Non-resident (annual): \$13.00
- 14-day (temporary): \$6.50

Where can I buy one?

To purchase a license online visit: doee.dc.gov/service/fishdc

COMMUNAUTÉ

To share your recreational experience or to report a violation:

- Twitter: @DOEE_DC

- Facebook: @DOEE.DC

- Instagram: @DOEE_DC

- Email:

fishandwildlife.photos@dc.gov

RESTRICTIONS

- La saison du bar rayé (sébaste) va du 16 mai au 31 décembre.
 Les limites de taille et de possession s'appliquent.
- Éperviers et seines ; accroc de toute sorte ; et la possession d'espèces d'alose et de hareng est interdite.

SANCTIONS

Violer les règlements sur les permis de pêche constitue un délit et encourt les amendes suivantes :

• Première infraction : 100 \$

• Deuxième infraction : 150 \$

 Troisième infraction et infractions suivantes : 200 \$

REMARQUE:

Un **avis de consommation** est en vigueur pour toutes les eaux du District.

Ne mangez pas d'anguille, de carpe ou de bar rayé.

Pour le guide complet de la pêche dans le DC, visitez : doee.dc.gov/service/fishdc

La technique de remise à l'eau est encouragée pour toutes les espèces.



WE'ARE GOVERNMENT OF THE
DISTRICT OF COLUMBIA
MURIEL BOWSER, MAYOR